

## **1- COMMUNICATION**

### **-EcoleDirecte**

EcoleDirecte est un outil pédagogique qui vous permet le suivi/la modification de vos données administratives, ainsi que la consultation des données de vos enfants en temps réel via l'application mobile/site web.

Y seront transmises toutes les informations importantes concernant la vie de l'école et de chaque classe.

C'est également via EcoleDirecte que vous écrirez tous les messages : demande de rendez-vous avec l'enseignante et autres renseignements concernant l'enfant, sa famille, susceptibles d'intéresser l'enseignante ou la directrice.

### **-L'agenda écolien (pour les CE2-CM1-CM2)**

Il est le lien entre l'enseignante et la famille, il doit rester en permanence dans le cartable de l'élève.

## **2- ORGANISATION DES ENTREES ET DES SORTIES**

**Respecter les horaires, c'est respecter l'enfant, sa classe et l'équipe éducative.**

Pour le bon déroulement d'une journée d'école il est recommandé de bien respecter les horaires.

### **Matin :**

Ouverture des portails de 8h15 à 8h45.

Sortie : à 11h55 pour les maternelles

à 12h pour les classes primaires

### **Après-midi :**

Ouverture des portails de 13h15 à 13h30

Sortie : 16h20 pour les maternelles

16h30 pour les classes primaires

### **Garderie / Etude :**

**Site Blanche : Sortie à 17h20 pour la garderie et 17h30 pour l'étude**

**Site Saint Louis : Sortie à 17h45.**

**Plusieurs retards à la fin de l'étude provoqueront la radiation.**

### **Organisation de la présence des parents sur les sites.**

Après les deux jours de rentrée, les parents n'accompagnent plus les enfants dans les classes maternelles.

Ils les confient à la maîtresse ou à l'ASEM à la porte de l'école

Les portes seront fermées à 8h45 après la sonnerie.

Différents lieux de sortie seront donnés par classes en début d'année. Merci de les respecter.

Lors d'un rendez-vous avec une enseignante, les parents se présentent à la personne de l'accueil. En aucun cas ils ne doivent monter dans les classes sans y avoir été invités.



### **3- ABSENCES**

Toute absence doit être signalée avant 9h via EcoleDirecte auprès du secrétariat et de l'enseignante, ou par téléphone :

**Secrétariat St Louis** : 01.47.41.08.72

**Secrétariat Blanche** : 01.47.41.09.09

Si l'absence se prolonge au-delà de 3 jours, un certificat médical doit être fourni.

**Les rendez-vous médicaux et paramédicaux ne doivent en aucun cas être pris sur le temps scolaire.**

Les sorties exceptionnelles - avec autorisation de l'école - se font aux horaires d'ouvertures de l'école.

**Aucune dérogation au calendrier scolaire ne sera accordée et aucun travail ne sera donné par les enseignantes.**

=> Tout changement (cantine, sortie...) devra être notifié via EcoleDirecte au secrétariat et à l'enseignante.

### **4- TRAVAIL SCOLAIRE DANS LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES**

Les élèves doivent avoir le matériel scolaire demandé par les enseignants pour travailler avec efficacité.

Il est interdit de revenir à l'école après la sortie des classes pour rechercher livres, cahiers oubliés...

En élémentaire (du CP au CM2), vous recevrez au cours du premier trimestre des codes vous permettant d'accéder au livret numérique de votre enfant.

Les évaluations et les cahiers doivent être signés régulièrement.

En maternelle, le livret sera transmis deux fois par an.

### **5- SANCTIONS**

Dans la vie de chaque jour, à l'école et à la maison, il existe des règles de vie collective qu'un élève ne peut transgresser en toute impunité. Ainsi, pour non-respect des règles, des sanctions : avertissements, exclusions pourront être signifiés.

. Des sanctions trop fréquentes entraîneront un avertissement

. Trois avertissements entraîneront une décision appropriée du conseil éducatif.

. Si la situation perdure, les parents seront convoqués à un entretien avec l'équipe éducative qui pourra alors prononcer l'exclusion temporaire et remettre en cause la réinscription.

La direction s'autorise à exclure temporairement un enfant dont le comportement ne serait pas adapté (violence, injure, vol, etc...).

### **6- VÊTEMENTS, MÉDICAMENTS**

**LES OBJETS ET VÊTEMENTS PERSONNELS DOIVENT ÊTRE MARQUÉS AU NOM DE L'ENFANT.**

Ni l'école ni les enseignants ne sont responsables de la perte des vêtements de votre enfant.

**Tous les vêtements non marqués, ramassés sur la cour ou dans les couloirs non récupérés seront donnés régulièrement (à chaque vacances) au Secours Catholique ou à une autre œuvre.**

**Par mesure de sécurité, les médicaments ne sont pas autorisés dans les classes.**

Aucun médicament ne sera donné aux enfants hormis dans le cadre d'un PAI.

Merci de vérifier la tête de votre enfant avec régularité et surtout au retour de chaque période de vacances scolaires. En cas de présence de poux, prévenir dès que possible l'école.

Les cheveux longs ou mi-long doivent être attachés et dégagés du visage (ne pas recouvrir les yeux), fille et garçon concernés.

## **7- LA TENUE VESTIMENTAIRE ET LANGAGE**

Les enfants doivent être habillés de façon simple et décente. Les tenues s'apparentant à la plage (short, mini-jupe, débardeur à bretelles, dos-nu) sont interdites.

Les chaussures doivent être adaptées aux jeux de cour (éviter les ballerines).

Merci d'habiller votre enfant en fonction de la météo (ex : manteau imperméable à capuche en cas de pluie).

Les combinaisons (salopettes) sont interdites aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Aucun écart de langage ne peut être toléré. Les mots, les propos et les gestes grossiers, le manque de respect, les moqueries ainsi que toute violence verbale ou physique seront sanctionnées.

Les enfants ne sont pas des mini-adultes. Respectons leur enfance. Le vernis à ongles et le maquillage ne sont pas acceptés.

**Les parapluies sont interdits dans tout l'établissement.**

Les trottinettes, vélos, etc ...ne peuvent stationner au sein de l'école.

## **8- LA RESTAURATION SCOLAIRE/ÉTUDE ET GARDERIE**

La restauration scolaire et les études sont des services que l'école rend aux familles. Ils ne sont en rien une obligation. Le personnel, la nourriture, le matériel ainsi que le lieu de restauration ou d'étude doivent être respectés.

Si la tenue d'un enfant n'est pas correcte sur le temps du repas, de récréation ou d'étude, et qu'elle lui a été signifiée à plusieurs reprises, un avertissement lui sera donné.

- Au troisième avertissement, l'élève ne sera plus accepté sur la pause méridienne ou les soirs d'études. Cette éviction pourra être d'une semaine voire de façon définitive.

## **9- ASSURANCE**

Une assurance scolaire est souscrite par l'établissement pour tous les élèves.

En cas de sinistre, une déclaration sera effectuée auprès de l'assureur, celui-ci contactera ensuite les familles.

## **10- VIE QUOTIDIENNE**

**. Aucune invitation aux anniversaires ne doit circuler dans l'école.**

. Les listes de classe (adresses, mails, téléphones) ne pourront être utilisées à des fins politiques, publicitaires et commerciales.

**. Les téléphones portables sont interdits dans l'école, ainsi que tout autre objet connecté.**

. Les bonbons et les chewing-gums sont également interdits, y compris dans les boîtes à goûter de l'étude ou de la garderie.

**. L'école n'est en aucun cas responsable de la perte du matériel (jeux et jouets apportés par les enfants).**

**. Les bijoux sont portés sous la responsabilité des parents. Il est conseillé de ne pas en porter.**